

le tisserand
tissons son avenir



Projet
de service

Bienvenue en Hollande

Texte d'Emily Pearl Kingsley



« On me demande souvent de décrire mon expérience d'avoir élevé un enfant aux besoins particuliers pour aider ceux qui n'ont pas vécu cette expérience unique à comprendre, à imaginer ce que l'on peut ressentir.

C'est comme ça...

Quand vous allez avoir un enfant, c'est comme planifier un fabuleux voyage... en Italie. Vous achetez un tas de livres sur le pays, des guides qui vous permettent d'établir votre itinéraire... le Colisée, Michel-Ange, les gondoles de Venise. Vous apprenez même quelques phrases d'italien, cela devient vraiment très excitant.

Après quelques mois d'anticipation passionnée, enfin le grand jour arrive. Vous faites vos valises et vous partez. Plusieurs heures plus tard l'avion atterrit. L'hôtesse annonce : « Bienvenue en Hollande ! ». En Hollande ?? Comment ça en Hollande ?? Mon billet était pour l'Italie, pas la Hollande ! Je suis sensée être en Italie. Toute ma vie, j'ai rêvé d'aller en Italie... Mais il y a eu un changement d'aiguillage en cours de route. Ils ont atterri en Hollande et vous devez y rester.

La chose importante, c'est qu'ils ne vous ont pas amené dans un endroit horrible, dégoûtant, immonde, pestilentiel, où règneraient la famine et les maladies. C'est juste un endroit différent. Alors vous devez aller acheter de nouveaux guides, vous devez apprendre une langue complètement nouvelle. Et vous allez rencontrer un groupe de gens totalement nouveau que vous n'auriez jamais rencontré autrement.

C'est juste un endroit différent. Le rythme est plus lent qu'en Italie, c'est moins clinquant. Après quelque temps, vous reprenez votre souffle, vous regardez alentour, et vous remarquez qu'il y a des moulins en Hollande. La Hollande a des tulipes. La Hollande a même des Rembrandt. Mais tous les gens que vous connaissez sont allés en Italie, et ils vantent les merveilles de l'Italie et le bon temps qu'ils ont eu là-bas. Et pour le reste de votre vie vous pensez : « Oui c'est là que j'étais supposée me rendre, c'est ce que j'avais prévu ». Et la peine ne s'en ira jamais, car la perte de ce beau rêve est une perte majeure.

Mais si vous passez votre vie à vous morfondre de n'avoir pas atterri en Italie, vous risquez de ne jamais être libre d'apprécier les choses très spéciales qu'on ne trouve qu'en Hollande. »

SOMMAIRE

1. CADRE INSTITUTIONNEL

1.1. Philosophie du service (valeurs et vision)	5
1.2. Historique du projet	6
1.3. Contexte institutionnel	7
1.4. Charte partenariale AViQ/ONE	7
1.5. Convention Promemploi/SAP	7
1.6. Secret professionnel	7
1.7. Missions du Tisserand	8

2. LE TISSERAND

2.1. Coordonnées	9
2.2. Public cible	9
2.3. Gratuité	9
2.4. Zone géographique d'intervention	10

3. PRESTATIONS PROPOSÉES

3.1. Information/Sensibilisation	11
3.2. Accompagnement	12
3.2.1. Accompagnement des structures d'accueil de l'enfance	12
3.2.2. La convention de collaboration Tisserand/MA	13
3.2.3. Déroulement de l'accompagnement	13
3.3. Renfort	16
3.3.1. Principes du renfort	16
3.3.2. Conditions et mise en place du renfort	17
3.3.3. Réunion de préparation du renfort	18
3.4. Formation	20
3.4.1. Les modules de formation	20
Module 1 – Prérequis	21
Module 2 – Module de base	22
3.4.2. Journées Inter Milieux d'Accueil (JIMA)	23

Le Tisserand est un dispositif mobile de soutien à l'inclusion d'enfants en situation de handicap accueillis par un milieu, service ou opérateur de l'accueil.

Plus précisément, le Tisserand soutient les professionnel-le-s des structures¹ d'accueil de l'enfance lors de l'accueil (et/ou sa préparation) d'un enfant en situation de handicap ou dont le développement interpelle².

Que le handicap soit décelé durant la grossesse, à la naissance ou au cours du développement, l'accompagnement d'un enfant ayant des besoins spécifiques impose à la famille de nombreux aménagements. Pour ne parler que d'une des multiples facettes de la situation, l'un des parents se voit souvent contraint d'aménager son temps de travail, voire d'abandonner son emploi (ou sa formation).

Comme pour tous les enfants et leur famille, l'accueil d'un enfant dont le handicap est avéré ou dont le développement interpelle est avant tout un droit. Il est bénéfique :

- Pour son développement, favorisé par la présence de ses pairs
- Pour ses parents qui peuvent maintenir plus facilement leurs activités et/ou se ménager des temps de répit
- Pour enrichir chacun-e de la diversité de tout groupe de vie

Le Tisserand sensibilise à la diversité les professionnel-le-s de l'accueil mais également les futur-e-s professionnel-le-s et le grand public. Il contribue, par petites touches, à tisser une société où la diversité est peu à peu vécue dans toute sa richesse.



1 Par structures d'accueil, il est entendu : les milieux d'accueil (les crèches, les (co)accueillant-e-s d'enfants indépendant-e-s (AEI ou CAEI), les services d'accueil d'enfants (SAE), les services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)) et les opérateurs de l'accueil temps libre.

2 Dans la suite du texte, le terme « enfant à besoins spécifiques » sera utilisé pour rassembler ceux cités dans cette phrase.

1. CADRE INSTITUTIONNEL

1.1. Philosophie du service (valeurs et vision)

L'enjeu de l'inclusion qui transparaît est celui du droit : droit à la différence, à la diversité, à l'accueil pour tous.

Inclure un enfant à besoins spécifiques dans des services ordinaires, c'est reconnaître et accepter les différences comme faisant partie du monde.

Le terme « diversité » ne gomme pas les différences, mais au contraire leur reconnaît une existence légitime et les valorise. Parler de diversité plutôt que de différence est positif car cela questionne la notion de normalité et met l'accent sur l'apport de chacun à la collectivité, la richesse engendrée par l'accueil de tous.

Le Tisserand, par ses différentes actions, impulse et soutient l'inclusion et contribue à :

- Permettre aux enfants en situation de handicap de bénéficier des apports d'un milieu d'accueil : créer des liens avec des professionnel-le-s de l'enfance, rencontrer d'autres enfants, permettre des temps vécus en dehors du milieu familial, grandir et s'épanouir, ...
- Permettre à leurs parents, comme aux autres parents, l'accès à une place d'accueil avec les garanties indispensables de qualité, leur donner la possibilité de souffler, de conserver ou de retrouver un emploi, une formation. Eviter l'isolement, favoriser la création de liens sociaux, valoriser leurs compétences, les extraire de la seule étiquette de « parents d'enfant handicapé »
- Maintenir un équilibre familial, notamment pour le bien-être de la fratrie
- Amener le plus grand nombre de structures à devenir inclusives

L'enjeu parallèle à celui du droit à l'accueil pour tous est celui de démontrer sa plus-value. Lorsque toutes les particularités de tous les individus au sein de la société sont prises en considération, la collectivité s'en trouve enrichie, humanisée.

C'est pourquoi le Tisserand impulse, soutient, organise des campagnes et des temps d'information et de sensibilisation dans des cadres divers : salons, projets communaux, écoles, structures d'accueil, etc.





L'AViQ³ définit les termes « enfant en situation de handicap » comme : « un enfant dont les besoins liés à ses déficiences et son environnement impliquent une adaptation des ressources qui lui sont dévolues ». L'ONE⁴ fournit quant à lui cette définition : « un enfant en situation de handicap est un enfant qui a besoin de soins et/ou d'une attention particulière en raison de problèmes médicaux (santé physique et psychique) avec ou sans problèmes psycho-sociaux ». Ces deux définitions comportent des nuances, ce qui peut avoir des implications sur le terrain. Le Tisserand navigue donc entre les termes et choisit l'ouverture. Choisir l'ouverture, c'est être à l'écoute des demandes et examiner les situations au cas par cas.

1.2. Historique du projet

Au début de l'année 2009, l'AWIPH⁵ (à présent l'AViQ) lance un appel à projets. Il s'agit de mettre en place des cellules mobiles de soutien à l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques dans les structures d'accueil ordinaires autorisées par l'ONE.

En juin 2009, un comité de sélection, auquel a participé une délégation ONE, a sélectionné les projets :

- « Caravelles » pour le Brabant wallon
- « AIMA » et « PICSAP » pour Liège
- « Badiane » pour Namur
- « Vers l'accueil des bébés extraordinaires »⁶, « Les Coccinelles » et « Grandir et s'épanouir dans la diversité » pour le Hainaut
- « Le Tisserand » pour le Luxembourg

L'ASBL Promemploi, active dans le secteur de l'accueil de l'enfance en province de Luxembourg, a répondu à cet appel à projets en partenariat avec les deux services d'aide précoce (SAP) de la province et en collaboration avec l'ONE. L'ASBL Promemploi est donc coordinatrice du Tisserand et l'organisme de contact avec l'AViQ.

L'ASBL Promemploi bénéficie également du soutien du FSE⁷ qui contribue au renforcement financier du Tisserand.

Auparavant, les modalités d'attribution des subsides AViQ alloués au Tisserand dans le cadre de l'initiative spécifique « Accueil de la petite enfance » étaient reprises dans la convention d'attribution de subvention du 03/09/2009 et ses avenants successifs, convention conclue entre l'AWIPH et l'ASBL Promemploi.

Depuis janvier 2019, un nouvel Arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2019 est venu modifier le statut du projet : Le Tisserand est officiellement devenu un **service** de soutien à l'accueil de l'enfance, agréé par l'AViQ.

.....
³ Agence pour une Vie de Qualité. Pour le Tisserand : AViQ – Branche Handicap.

⁴ Office de la Naissance et de l'Enfance.

⁵ Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées.

⁶ Renommé SIMMA (Service d'Inclusion Mobile en Milieu d'Accueil).

⁷ Fonds social européen.

1.3. Contexte institutionnel

Le Tisserand est un service de soutien à l'accueil de l'enfance de l'AViQ. Dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2019, il est décrit comme un service qui s'adresse aux professionnel-le-s des milieux d'accueil ou des opérateurs de l'accueil, futur-e-s professionnel-le-s de ces structures et au réseau en vue d'impulser la réalisation et la continuité des démarches d'inclusion d'enfants à besoins spécifiques.

Le Tisserand est un partenariat entre :

- L'ASBL Promemploi d'Arlon, coordinatrice du Tisserand
- Le service d'aide précoce provincial « Alter & Go »
- Le service d'aide précoce « Premiers Pas »

Le Tisserand travaille en étroite collaboration avec l'ONE.

1.4. Charte partenariale AViQ/ONE

La charte partenariale est un document balise entre les deux administrations (AViQ-ONE), issu d'un groupe de travail.

La charte définit les modalités de collaboration entre l'AViQ et l'ONE, le cadre dans lequel s'établissent les relations entre les professionnel-le-s de chacune des organisations, ainsi que le niveau d'intervention de chacun sur le terrain.

Le Tisserand s'engage à respecter les principes énoncés au sein de la charte partenariale signée entre l'AViQ et l'ONE.

1.5. Convention Promemploi/SAP

Cette convention a pour objectif de définir les modalités du partenariat entre Promemploi et les services d'aide précoce afin de poursuivre et de développer l'activité du Tisserand sur le territoire de la province de Luxembourg.

1.6. Secret professionnel

Les membres du Tisserand et de la structure d'accueil qui y a fait appel sont tenus au secret professionnel (cf. article 458 du Code pénal).

Le Code pénal énonce des exceptions au caractère absolu de la règle du secret professionnel : le témoignage devant un juge, la dénonciation d'actes délictueux, la dénonciation de faits de nature à mettre un mineur ou une personne vulnérable en danger (article 458 bis du Code pénal) et la non-assistance à personne en danger (article 422 bis du Code pénal).

1.7. Missions du Tisserand

- Favoriser la réalisation de démarches d'inclusion en cours ou à venir menées par le-s professionnel-le-s ou futur-e-s professionnel-le-s des structures d'accueil de l'enfance et le réseau
- Contribuer, dans le cadre d'un partenariat entre Le Tisserand et la structure d'accueil de l'enfance, à maintenir un accueil de qualité pour tous les enfants, y compris l'enfant à besoins spécifiques accueilli. Ce partenariat permet à chacun des enfants de :
 - Faire partie du groupe, se sentir accueilli et le bienvenu, ainsi que sa famille
 - Etre reconnu dans les différentes composantes de son identité
 - Apprendre de l'autre et s'enrichir mutuellement
 - Participer activement à la vie de la structure d'accueil
 - Lutter contre les préjugés et favoriser une attitude d'ouverture
- Agir, avec la structure d'accueil de l'enfance, contre toute forme institutionnelle de discrimination
- Etre un relais et une ressource auprès des professionnel-le-s et futur-e-s professionnel-le-s des structures d'accueil de l'enfance
- Ajuster l'offre de services en fonction des besoins et des demandes des professionnel-le-s et futur-e-s professionnel-le-s des structures d'accueil de l'enfance, et ce dans la limite des possibilités du Tisserand
- Faciliter l'accueil de l'enfant à besoins spécifiques dans les structures généralistes
- Valoriser les compétences et aptitudes des professionnel-le-s et futur-e-s professionnel-le-s des structures d'accueil de l'enfance afin de favoriser la mise en œuvre d'un accueil inclusif de qualité
- Permettre aux enfants à besoins spécifiques d'accéder, dès la naissance, à l'éducation et à des lieux éducatifs complémentaires au milieu familial
- Respecter les objectifs assignés aux structures d'accueil par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003 fixant le Code de qualité et de l'accueil ou les objectifs fixés par l'article 3 du décret de la Communauté française du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire
- Respecter les principes énoncés au sein de la charte partenariale signée entre l'AViQ et l'ONE

2. LE TISSERAND

2.1. Coordonnées



Le Tisserand > Promemploi
ASBL
Rue des Déportés 140
6700 ARLON
063/24 25 28
0472/70 07 11
letisserand@promemploi.be

2.2. Public cible

Le Tisserand s'adresse à tous les milieux d'accueil de l'enfance autorisés par l'ONE implantés en province de Luxembourg :

- Crèches
- (Co) accueillant-e-s d'enfants indépendant-e-s (AEI ou CAEI)
- Services d'accueil d'enfants (SAE)
- Services d'accueil spécialisé petite enfance (SASPE)
- Opérateurs de l'accueil durant le temps libre (ATL)⁸

ainsi qu'aux futur-e-s professionnel-le-s et acteurs de l'enseignement et de la formation des métiers à l'accueil de l'enfance, au grand public et au réseau.

2.3. Gratuité

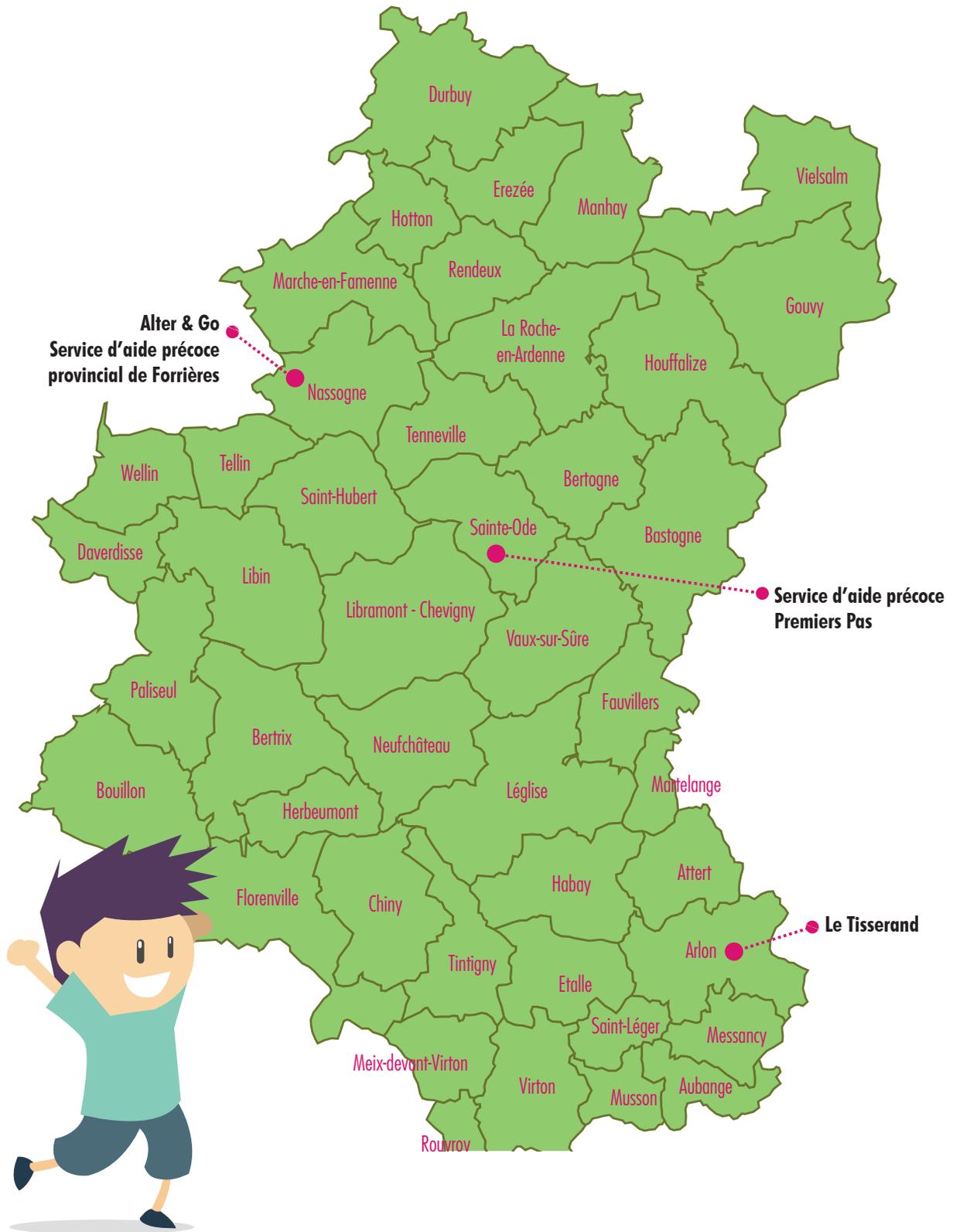
Aucune participation financière n'est demandée, ni lors des formations ni lors des accompagnements, pour autant que les normes d'encadrement des enfants exigées par l'ONE soient respectées.

⁸ L'accueil durant le temps libre comprend les activités autonomes encadrées et les animations éducatives, culturelles et sportives. Les opérateurs ATL sont donc tous les services qui proposent des activités « temps libre » (à l'exception de celles durant des périodes hebdomadaires qui relèvent de l'enseignement) et services de loisirs 3-12 ans, qu'ils soient agréés par l'ONE ou non.



2.4. Zone géographique d'intervention

Le Tisserand intervient sur le territoire de la province de Luxembourg.



3. PRESTATIONS PROPOSÉES

3.1. Information / sensibilisation

QUOI ?

Cette mission consiste à présenter les activités proposées par Le Tisserand, informer et sensibiliser les différents publics à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques et promouvoir l'inclusion.

POUR QUI ?

- Les professionnel-le-s des structures d'accueil de la petite enfance
- Les opérateurs d'Accueil Temps Libre (ATL)
- Les futur-e-s professionnel-le-s des établissements d'enseignement et de formation aux métiers de l'enfance
- Le tout public
- Le réseau



Le Tisserand informe les professionnel-le-s et futur-e-s professionnel-le-s ainsi que le grand public de ses actions. Il les sensibilise également à l'accueil de la diversité.

Ces actions peuvent prendre les formes suivantes :

- Échanges téléphoniques
- Courriers/courriels d'information
- Distribution de folders, affiches
- Participation à des salons, événements publics en lien avec l'accueil de l'enfance
- Séances d'information
- Rencontres ponctuelles
- Échanges d'informations
- ...

*« Si je diffère de toi, loin de te léser,
je t'augmente. »*

Antoine de Saint Exupéry



3.2. Accompagnement

QUOI ?

Accompagner et soutenir la structure d'accueil dans le cadre d'un projet d'inclusion d'un ou plusieurs enfants à besoins spécifiques

- Réflexion en équipe ou avec l'accueillant-e/les co-accueillant-e-s
- Soutien aux observations
- Soutien à la relation avec l'enfant, avec ses parents
- Recherche de jeux inclusifs
- Recherche de situations favorisant les interactions entre tous les enfants
- Recherche d'aménagements de l'espace
- Réflexion autour des tâches et pratiques
- Partage d'expériences, échanges et écoute des besoins des professionnel-le-s

POUR QUI ?

- Les professionnel-le-s des structures d'accueil de l'enfance



3.2.1. Accompagnement des structures d'accueil de l'enfance

Le Tisserand peut accompagner une structure d'accueil en amont ou lors de l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques.

Le Tisserand souhaite s'adapter à chaque structure faisant une demande de soutien/d'accompagnement.

Pour chaque situation, Le Tisserand part du fonctionnement propre à la structure d'accueil ainsi que de ses particularités (accueil collectif, familial, spécifique), des attentes et ressources des professionnel-le-s, de la réalité de la situation qui sous-tend la demande.

La structure d'accueil est tenue d'informer de l'intervention du Tisserand, selon sa situation : son/sa coordinateur/trice accueil ONE, son agent conseil ONE, le/la conseiller/ère pédiatre de l'ONE, le/la conseiller/ère pédagogique de l'ONE, son service d'accueil d'enfants, son/sa responsable direct-e, etc.

Le Tisserand demande à la structure d'accueil d'être transparente auprès des parents. Néanmoins, l'intervention du Tisserand au sein de la structure d'accueil ne nécessite pas d'accord des parents (ni ceux de l'enfant qui pose question, ni ceux des autres enfants).

3.2.2. La convention de collaboration Tisserand/MA



Pour s'inscrire dans un cadre de travail commun et agir avec cohésion, la structure d'accueil et Le Tisserand signent une convention de collaboration.

Toute collaboration s'inscrit à la fois dans le projet d'accueil de la structure d'accueil et dans le projet de service du Tisserand, dans le respect de leur cadre réglementaire respectif. Ainsi, en fonction du degré de collaboration nécessaire à l'accompagnement à réaliser, les deux parties s'engagent à prendre connaissance et à respecter les modes de fonctionnement, les missions, les valeurs et les principes pédagogiques de son partenaire.

À cette fin, dès le début de toute collaboration, chacune des deux parties remet à l'autre, dans le respect de la confidentialité, une copie de ses documents officiels :

Pour la structure d'accueil :

- Projet d'accueil
- Règlement d'ordre intérieur

Pour Le Tisserand :

- Convention de collaboration
- Projet de service

La convention de collaboration officialise l'engagement mutuel et sert à baliser les grands axes du cadre dans lequel Le Tisserand propose de travailler.

Cette convention vise à préciser les limites de la collaboration et les moyens matériels et humains mis à disposition. Elle rappelle les missions du Tisserand et permet de clarifier les objectifs de l'accompagnement, les objectifs du renfort, le mode d'évaluation, etc.

3.2.3. Déroulement de l'accompagnement

3.2.3.1. 1^{er} contact avec la structure d'accueil

- Présentation du Tisserand et de la structure d'accueil
- Écoute de la demande et présentation de la situation

3.2.3.2. Rencontre de l'équipe de la structure ou de l'accueillant-e

Le Tisserand rencontre l'équipe ou accueillant-e ou co-accueillant-e en dehors de la présence des enfants.

Lors de cette rencontre :

- Le Tisserand est présenté d'une manière concrète
- Les représentations et émotions suscitées par l'accueil de l'enfant à besoins spécifiques peuvent être exprimées, travaillées
- L'accompagnement de l'enfant, des parents, les questions et difficultés rencontrées sont abordées

- En s'appuyant sur un canevas d'analyse de la demande (pré)complété par l'équipe/l'accueillant-e/les co-accueillant-e-s, la demande d'accompagnement est précisée
- Un relevé des démarches déjà effectuées – voire à effectuer – et des ressources internes est réalisé

3.2.3.3. Interventions dans la structure d'accueil

Une première visite dans la structure est organisée lors de l'accueil de l'enfant qui pose question, afin que les intervenant-e-s du Tisserand puissent appréhender le fonctionnement de la structure et rencontrer l'enfant.

Le but de cette visite est de saisir la réalité de terrain propre à chaque équipe/chaque professionnel-le afin de s'adapter au mieux aux besoins exprimés lors de la demande d'accompagnement.

D'autres interventions du Tisserand sur le terrain peuvent aussi être prévues, soit en fonction des besoins de l'équipe ou lorsque cela s'avère nécessaire dans l'accompagnement à l'inclusion de l'enfant.

Par exemple :

- ✓ Rechercher avec les professionnel-le-s des pistes concernant la communication à l'enfant à besoins spécifiques, les interactions entre enfants, les jeux, le portage, les temps de repas, de change, l'organisation de l'espace, les mouvements les plus adéquats pour l'enfant...
- ✓ Apporter un soutien à la mise en place d'observations
- ✓ ...

3.2.3.4. Réunions de coordination et du suivi de l'accompagnement Tisserand

L'accompagnement Tisserand nécessite des réunions de coordination/suivi avec l'accueillant-e/les co-accueillant-e-s ou avec l'ensemble de l'équipe de la structure d'accueil, hors présence des enfants.

Ces réunions permettent de faire le point sur les besoins de l'équipe, les objectifs que la structure d'accueil s'est fixés, l'adéquation de l'accompagnement Tisserand.

Par ailleurs, lors de ces réunions et en fonction des besoins, différentes facettes de l'inclusion peuvent être ré-abordées :

Par exemple :

- ✓ Les représentations, les émotions suscitées par cet accueil
- ✓ Le cadre « accueil ordinaire non thérapeutique »
- ✓ Les échanges entre puériculteurs/trices/accueillant-e-s quant aux « recherches d'aménagement de l'espace, de l'organisation lors des temps de repas, de change, de jeu, etc. »
- ✓ La communication avec les parents
- ✓ La transition vers une autre équipe (en interne, une autre crèche lors d'un déménagement ou vers l'école maternelle ordinaire ou spéciale, un institut spécialisé)
- ✓ ...

3.2.3.5. Heures de remplacement décalé (pour les milieux d'accueil collectif ou les co-accueils)⁹

De manière à valoriser les heures de réunion de coordination/suivi effectuées par le personnel de la structure d'accueil, le service Accueil Assistance pourra effectuer du « remplacement décalé » au prorata des heures prestées en réunion, et ceci grâce au soutien financier du Fonds social européen.

Par exemple : 2 responsables et 6 puéricultrices d'une structure d'accueil participent à une réunion d'1h30 de coordination/suivi de l'accompagnement Tisserand :

12h (8 x 1,5) de remplacement décalé gratuit seront proposées à cette structure d'accueil.

Les modalités pratiques d'organisation de ces heures de « remplacement décalé » sont expliquées à la structure d'accueil qui le souhaite.

3.2.3.6. Réunion multi-intervenants

Le Tisserand peut participer ou aider à organiser, sur demande du MA, une rencontre centrée sur le réseau entourant l'enfant. La structure d'accueil reste l'interlocuteur privilégié des différents acteurs. Le Tisserand est présent pour soutenir les démarches mais n'en est pas l'instigateur.

3.2.3.7. Mobilisation de la cellule

La cellule est un lieu de réflexion où se rencontrent :

- Le/la co-gestionnaire Tisserand accompagné-e par la direction de l'un des 2 SAP
- Le/la coordinateur/trice accueil ou l'agent conseil ONE concerné-e par la demande

La cellule ainsi composée permet aux différentes perceptions des acteurs en jeu de se croiser. Elle acte la demande d'accompagnement et les objectifs « inclusion » de la structure d'accueil, voire y apporte des points de vigilance.

Elle se réunit également après chaque réunion de coordination/suivi de l'accompagnement Tisserand au sein de la structure d'accueil. Elle peut, entre autres, proposer des pistes complémentaires à celles déjà proposées.

La cellule veille à ce que la convention liant la structure d'accueil et Le Tisserand soit respectée.

⁹ Pour les accueillant-e-s conventionné-e-s ou indépendant-e-s qui travaillent « en solo », le remplacement décalé n'est pas autorisé.

3.3. Renfort

QUOI ?

Assurer la présence d'un membre du personnel du Tisserand au sein de la structure d'accueil, durant une période déterminée. Le renfort est mis en place cumulativement avec la prestation d'accompagnement et ne peut pas répondre à un manque structurel de personnel

POUR QUI ?

- Structures d'accueil de l'enfance



La prestation de renfort est une prestation qui consiste en la présence temporaire d'un-e puériculteur/trice ou assimilé-e (appelé-e assistant-e) au sein de la structure d'accueil pour permettre aux professionnel-le-s de dégager du temps **pour répondre à des objectifs définis dans le cadre d'un accompagnement.**

3.3.1. Principes du renfort

Le renfort est mis en place en lien avec une démarche inclusive de la structure d'accueil et est lié à la présence ou préparation à l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques. Il s'inscrit dans la volonté de créer un véritable projet d'inclusion autour de l'enfant accueilli, projet qui se traduit par des objectifs précis que la structure d'accueil souhaite atteindre.

Le renfort :

- > Peut être proposé par le Tisserand afin de permettre à une équipe de rencontrer ponctuellement le réseau entourant l'enfant à besoins spécifiques
- > Permet un allègement de la charge de travail que représentent les tâches habituelles et le maintien d'une qualité d'accueil pour tous
- > Favorise le partage d'expérience et la réflexion entre les professionnel-le-s de la structure d'accueil et les assistant-e-s en charge du renfort ainsi qu'avec les intervenant-e-s du Tisserand, pour réfléchir et travailler l'inclusion
- > Permet de dégager du temps pour que les professionnel-le-s de la structure d'accueil puissent :
 - Être davantage présent-e-s à l'enfant à besoins spécifiques et à tous les enfants
 - Investir chaque tâche et l'enrichir en termes d'écoute, de présence, d'échange avec l'/les enfant(s)
 - Mettre en place de nouvelles manières de faire et d'être, pour une inclusion harmonieuse, enrichissante pour tous
 - Rechercher comment favoriser les interactions entre l'enfant ayant des besoins spécifiques et les autres enfants

- Dialoguer professionnellement avec les collègues, les assistant-e-s, les parents de l'enfant ayant des besoins spécifiques, les autres parents, l'intervenant-e Tisserand, de manière à enrichir le vécu de l'inclusion
- Réfléchir à un projet d'observation en lien avec l'accueil de cet enfant à besoins spécifiques (qui, quand, comment, grille...) et passer à l'action « observation », « prise de notes » et « croisement des regards » qui s'ensuit (quand, comment...)
- Réfléchir :
 - Aux jeux
 - Aux mises en situation proposées
 - À l'organisation de l'espace, des groupes
 - À l'organisation du temps
- Tester des adaptations, enrichissements favorisant l'inclusion de l'enfant à besoins spécifiques et les interactions entre tous

Les compétences de base des professionnel-le-s peuvent être dynamisées grâce au temps dégagé par le renfort dans le cadre de l'accueil d'un enfant demandant une écoute, une attention particulière.

Cette réflexion, l'affinement et l'enrichissement des pratiques rejailliront positivement sur l'accueil de tous les enfants et de toutes les familles.

3.3.2. Conditions et mise en place du renfort

Au sein du Tisserand, le renfort est assuré par le service Accueil Assistance de l'ASBL Promemploi et répond aux principes suivants :

- Il est mis en place en lien avec une démarche inclusive de la structure d'accueil, il n'y a donc pas de renfort sans accompagnement
- Il est assuré selon la fréquence et l'horaire définis avec la structure d'accueil
- Il doit permettre d'atteindre les objectifs définis dans le projet d'accompagnement élaboré conjointement par la structure d'accueil et Le Tisserand
- Il est donc limité dans le temps : son caractère temporaire vise à amener la structure d'accueil à trouver « petit à petit » les moyens qui lui permettront d'assurer de manière autonome l'accueil de tous les enfants du groupe
- Il ne peut en aucun cas répondre à un manque structurel de personnel au sein de la structure d'accueil. Il représente du personnel supplémentaire, les conditions de renfort du Tisserand tiennent compte des normes d'encadrement fixées par l'ONE
- Il doit faire l'objet d'une information aux parents



« La différence est cette chose merveilleuse que nous avons tous en commun. »

Nelly Biche De Bere

3.3.2.1. Début et fin d'un renfort

Le renfort est mis en place après discussion entre toutes les parties, en ce compris-e le/la représentant-e de l'ONE auprès de qui doit se référer la structure d'accueil.

De manière générale, un renfort peut être clôturé si :

- Les objectifs fixés dans le projet d'accompagnement ont été atteints et/ou si l'évolution de la situation ne justifie plus de renfort au sein de la structure d'accueil
- L'enfant autour duquel le projet de renfort avait été construit quitte la structure
- La structure d'accueil ne respecte pas les modalités définies dans la convention de collaborations après plusieurs interpellations du Tisserand

3.3.2.2. Réunion de préparation du renfort

La mise en place du renfort est préparée avec l'équipe au complet/ l'accueillant-e/les co-accueillant-e-s :

- Présentation de l'/des assistant-e-s
- Cadre et rôle du renfort
- Particularités de la structure d'accueil (organisation) et détermination du mode de communication entre la structure d'accueil et les assistant-e-s
- Préparation du premier jour « renfort » de l'assistant-e :
 - Qui accueille l'assistant-e, l'informe ?
 - Document « photo/ affichette » qui présente tant l'assistant-e que le service Tisserand à destination des parents

Dans certaines circonstances, il peut être décidé de suspendre **temporairement** le renfort. Cette décision peut être prise par Le Tisserand après discussion avec le/la responsable de la structure d'accueil (par exemple : enfant malade, vacances de l'enfant, etc.).

Le Tisserand peut proposer à la structure d'accueil, sur base d'une réflexion commune, une période sans renfort de manière à réévaluer ensuite la nécessité de celui-ci.

Toute fin de renfort est également préparée.

3.3.3. Rôles et limites de l'assistant « renfort »

L'assistant-e qui intervient en renfort dans une structure d'accueil est un-e intervenant-e supplémentaire dans l'équipe afin de garantir la qualité de l'accueil et de permettre de meilleures conditions d'accueil à tous les enfants du groupe, tout en favorisant l'inclusion de l'enfant à besoins spécifiques au sein de ce groupe. Il/Elle n'est donc pas un-e « spécialiste du handicap » ni le/la « référent-e » de l'enfant à besoins spécifiques présent dans le groupe.

Concrètement, il/elle assume toutes les tâches quotidiennes de la même manière que les autres professionnel-le-s de la structure d'accueil (soins¹⁰ aux enfants, animations et jeux avec les enfants, rangement des locaux, repas, etc.), excepté les arrivées et les retours auprès des parents. Il/Elle prend soin indistinctement des enfants du groupe concerné et ce dans le but de permettre à la structure d'accueil de se centrer sur sa mission d'inclusion.

.....
¹⁰ Sauf actes médicaux.



*« La nature crée des différences,
la société en fait des inégalités. »*
Ben Jelloul



3.4. Formation

QUOI ?

Approfondir et actualiser les connaissances et compétences des professionnel-le-s et futur-e-s professionnel-le-s des milieux d'accueil ou des opérateurs de l'accueil, autour d'un thème, déterminé par Le Tisserand, en lien avec l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques

POUR QUI ?

- Pour les professionnel-le-s des structures d'accueil de l'enfance
- Les futur-e-s professionnel-le-s des établissements d'enseignement et de formation aux métiers de l'enfance



Le Tisserand propose :

- Des modules **généralistes** et **thématiques** autour de l'inclusion et du handicap
- Des journées inter-milieux d'accueil organisées afin de pouvoir échanger entre structures d'accueil
- Des événements formatifs divers

3.4.1. Les modules de formation

Les modules sont les deux premières étapes d'une réflexion sur l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques dans les structures d'accueil de l'enfance.



Module 1 – Prérequis

« Handicap : ma différence, mes représentations, mes émotions, les reconnaître pour appréhender la réalité plus librement. »

Ce module s'adresse à un public qui entame une réflexion dans le domaine de l'inclusion. C'est un prérequis indispensable pour débiter la réflexion en matière d'inclusion et pouvoir participer au module 2.

Contenu

Ce module invite les participant-e-s à réfléchir et à s'interroger face aux questions et aux difficultés suscitées par l'expression et le vécu des différences. Il permettra d'appréhender les émotions suscitées en nous par la différence et le handicap et plus particulièrement :

- Moi, mes émotions
- Moi, ma différence
- Moi, face au handicap. Vocabulaire utilisé à propos du handicap : ce qu'il révèle et ce qu'il peut induire
- Mises en situation de sensorialité et communication différenciées

Objectifs

Re-découvrir l'importance d'écouter nos émotions et de repérer nos projections face au handicap :

- Susciter le ressenti émotionnel et la réflexion
- Apprendre à mieux se connaître, à reconnaître ses limites et ses émotions face au handicap
- Accueillir la différence et les difficultés rencontrées et percevoir les effets positifs de ce vécu
- Susciter la réflexion autour des notions de différence et de handicap

Méthodologie

Le contenu du module se base sur le vécu, les observations et les réflexions menées par le Tisserand et ses partenaires dans ses différentes missions. Mais il se construit grâce aux apports et interventions des participant-e-s.

Les outils et techniques utilisés pour mettre en lumière la réflexion autour des émotions et des différences sont variés : échange d'idées, mises en situation, photo-langage, supports vidéo, etc.



Module 2 – Module de base

« Accueillir un enfant en situation de handicap. »

Ce module s'adresse à un public qui poursuit une réflexion dans le domaine de l'inclusion (suite du module 1).

Contenu

Ce module vise à balayer les différentes facettes de l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques dans les structures d'accueil de l'enfance. Plusieurs variantes de ce module ont été créées afin qu'il puisse être adapté au public cible, dont le travail quotidien est parfois bien différent : structures d'accueil à caractère collectif ou familial, opérateurs d'accueil durant le temps libre.

Variante structures petite enfance : accueil de type collectif et familial	<ul style="list-style-type: none">● Le projet d'accueil et les signes de bienvenue à la diversité● Accueillir un enfant à besoins spécifiques<ul style="list-style-type: none">• La demande d'accueil et l'analyse de cette demande• Lorsque le développement de l'enfant interpelle/ quand le handicap se révèle en cours d'accueil● Le respect et l'écoute du rythme de chacun (parent-s, enfants, professionnel-le-s...)● Accueil ordinaire – accueil thérapeutique
Variante ATL	<ul style="list-style-type: none">● Le projet d'accueil et les signes de bienvenue à la diversité● Accueil d'un enfant à besoins spécifiques<ul style="list-style-type: none">• La demande d'accueil et l'analyse de cette demande• La prise d'information• L'information des membres de l'équipe• La préparation à l'accueil de tous, des autres enfants et des parents• Les activités et leur adaptation

Objectifs

- Réfléchir et/ou anticiper l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques dans ses différentes dimensions tant émotionnelles, relationnelles qu'organisationnelles
- Attirer l'attention sur les points de vigilance à prendre en considération à différents moments de l'accueil

Méthodologie

Comme pour le module 1, le contenu du module 2 se base sur le vécu, les observations et les réflexions menées par le Tisserand et les structures d'accueil dans ses différentes missions, mais il se construit aussi grâce aux apports et interventions des participant-e-s.

Utilisation de supports vidéo, apports théoriques, guides de référence, partage d'expériences

3.4.2. Journées Inter Milieux d'Accueil (JIMA)

Le Tisserand organise des Journées Inter Milieux d'Accueil.

Ces journées, formatives, informatives et basées sur l'échange entre pairs, sont à destination des professionnel-le-s et futur-e-s professionnel-le-s de l'accueil de l'enfance. Elles sont une occasion de rassembler les professionnel-le-s autour de divers sujets liés à l'inclusion d'enfants à besoins spécifiques, au travers notamment de témoignages, vidéos, ateliers, conférences et interventions variées.

JIMA précédemment réalisées :

- Mars 2014 : « J'aimerais en parler » Pourquoi ? À qui ? Comment ? Où ? Quand ?
- Novembre 2014 : « En attendant un diagnostic, un enfant nous attend » – Nourrissons notre créativité : jeux, petit matériel, livres, magazines, vidéos, ...
- 2016 : « Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap : réfléchir l'aménagement et l'utilisation des espaces de vie »
- 2018 : « L'inclusion d'enfants en situation de handicap facilitée par les temps d'expression, de réflexion et d'analyse institués dans les milieux d'accueil. Un apport pour tous et toutes »
- 2019 : « L'inclusion d'enfants en situation de handicap : réflexion sur la place, l'accueil et la communication avec les parents. Un apport pour tous et toutes »

Depuis 2016, la JIMA est organisée dans la foulée d'un voyage d'étude réalisé précédemment dans l'année. Ce voyage a lieu grâce au financement du Fonds social européen dans le cadre du projet « Inclusion » coordonné par l'ASBL Promemploi. Il rassemble les professionnel-le-s de l'accueil de l'enfance partenaires de ce projet FSE. La JIMA est donc devenue l'occasion, entre autres, de faire un retour sur ces voyages en valorisant le partage d'expériences.



TÉMOI

[...] J'ai appris à connaître cet enfant et non son handicap, j'ai appris qu'il ne fallait pas connaître le handicap pour pouvoir accueillir l'enfant. Mais simplement connaître l'enfant pour pouvoir répondre à ses besoins.

Accueillante milieu d'accueil collectif

Le soutien du Tisserand, les assistantes du Tisserand ont été d'une aide extraordinaire parce qu'elles ont été là comme un point d'appui sur lequel on pouvait compter, qui pouvait nous aider aussi quand on avait des questions.

Accueillante autonome



6^{ème} sens

Chanson de Grand Corps Malade

La nuit est belle, les échos et les étoiles nous mâtent
Pendant qu'on kiffe et qu'on apprécie nos plus belles vacances
La vie est calme, il fait beau, il est 2h du mat',
On est quelques sourires à partager notre insouciance
C'est à ce moment-là hors du temps que la réalité a choisi
Pour montrer qu'elle décide et que si elle veut elle nous malmène
Elle a injecté dans nos joies comme une anesthésie
Souviens-toi de ces sourires, ce ne sera plus jamais les mêmes.

Le temps s'est accéléré d'un coup, et c'est tout mon futur qui bascule,
Les envies, les projets, les souvenirs,
Dans ma tête y a trop de pensées qui se bousculent,
Le choc n'a duré qu'une seconde,
Mais ces ondes ne laissent personne indifférent.
« Votre fils ne marchera plus », voilà ce qu'ils ont dit à mes parents.

Alors j'ai découvert de l'intérieur un monde parallèle,
Un monde où les gens te regardent avec gêne ou avec compassion
Un monde où être autonome devient un objectif irréel
Un monde qui existait sans que j'y fasse vraiment attention.
Ce monde-là vit à son propre rythme, mais n'a pas les mêmes préoccupations.
Les soucis ont une autre échelle, et un moment banal peut être une très bonne occupation.
Ce monde respire le même air, mais pas tout le temps avec la même facilité,
Il porte un nom qui fait peur ou qui dérange : les handicapés.

On met du temps à accepter ce mot, c'est lui qui finit par s'imposer,
La langue française a choisi ce terme, moi j'ai rien d'autre à proposer.
Rappelle-toi juste que c'est pas une insulte, on avance tous sur le même chemin,
Et tout le monde crie bien fort qu'un handicapé est d'abord un être humain.
Alors pourquoi tant d'embarras face à un mec en fauteuil roulant ou face à une aveugle
Vas-y tu peux leur parler normalement.

C'est pas contagieux, pourtant avant de refaire mes premiers pas,
Certains savent comme moi qu'il y a des regards qu'on n'oublie pas.
C'est peut-être un monde fait de décence, de silence, de résistance
Un équilibre fragile, un oiseau dans l'orage, une frontière étroite entre souffrance et espérance.
Ouvre un peu les yeux, c'est surtout un monde de courage.

Quand la faiblesse physique devient une force mentale,
Quand c'est le plus vulnérable qui sait où, quand, pourquoi et comment ?
Quand l'envie de sourire redevient un instinct vital.
Quand on comprend que l'énergie ne se lie pas seulement dans le mouvement.

Parfois la vie nous teste et met à l'épreuve notre capacité d'adaptation.
Les 5 sens des handicapés sont touchés mais c'est un 6^{ème} qui les délivre.
Bien au-delà de la volonté, plus fort que tout sans restriction,
Ce 6^{ème} sens qui apparaît, c'est simplement l'envie de vivre...



le tisserand
tissons son avenir

ASBL Promemploi
Rue des Déportés 140
6700 Arlon
063/242528
letisserand@promemploi.be
www.promemploi.be